

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods

Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants : Athanasios Lambiris, place de la Gare 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Emplacement : Parcelle 146, Place de la Gare 1, 2520 La Neuveville

Zone : Zone mixte des abords de la Vieille Ville

Recensement arch. : Objet C

Digne de protection

Zone protégée : Plan d'alignement secteur Ouest

Recensement architectural

Ensemble bâti D (La Neuveville, Les Collonges)

Périmètre ISOS 3 catégorie A obj. de sauvegarde A

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Rénovation de l'ensemble du bâtiment

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 12 septembre 2025 au 13 octobre 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 septembre 2025

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Standconcept Sàrl, Philipp Zurcher, route de Bienne 24, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Philipp Zurcher, route de Bienne 24, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 1753, route de Bienne 139, 2520 La Neuveville

Zone : Zone agricole

Objet protégé : Mur protégé

Alignement RN

Zone protégée : Zone de danger faible

Dérogation : Art. 37 a LAT

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Installation d'une chaudière à pellets

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 12 septembre 2025 au 13 octobre 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 12 septembre 2025

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants : Lienhard-Chavaillaz Agnès et Lienhard Andreas, chemin des Epinettes 2, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Atelier ac architecture SA, rue du Château 17, 2034 Peseux

Emplacement : Parcelle 1730, chemin des Epinettes 2, 2520 La Neuveville

Zone : Zone d'habitation H2

Zone protégée : Inventaire fédéral des paysages

Plan d'alignement secteur Est

Dérogation : Art. 44 RCC

Constructions et dimensions : Selon plans déposés

Projet : Amélioration énergétique et création d'un appartement et d'un couvert à voiture.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 19 septembre 2025 au 20 octobre 2025. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 19 septembre 2025

Municipalité de La Neuveville

Commune Municipale de La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 28 septembre 2025 pour se prononcer sur les objets suivants :

Votation fédérale

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires ?
2. Acceptez-vous la loi fédérale du 20 décembre 2024 sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID, LeID) ?

Votation cantonale

- A. Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour des loyers équitables et abordables grâce à des loyers précédents transparents (initiative sur les loyers) » ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 28 septembre 2025 de 10h à 12h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 28 septembre 2025 de 10h à 12h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Rappel :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

Votations fédérale et cantonale du 28 septembre 2025

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président :	M. Michel Mathez
Vice-présidente :	M ^{me} Ana Milinkovic
Membres	
M ^{mes}	MM.
Lanz Rachel	Lemaire Fabrice
Louis Sandra	Leydecker Malo
Lüthi Jeanne	Marini Steve
Macabrey Fanny	Matter Philip
Marty Cécile	Monné Sydney
	Mosimann Albin

Municipalité De La Neuveville

Le Conseil Général est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs mercredi 24 septembre 2025 à 19h30

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025
3. Plan vélo : présentation (C. Ferrier)
4. Communications du Conseil municipal
- *5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 677'000.- TTC pour le curage et la réfection des infrastructures du port de la Gravière : arrêté du Conseil général (C. Ferrier)
- *6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 435'000.- TTC pour le curage du port du Pré-de-la-Tour : décision (C. Ferrier)
- *7. Demande d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- au crédit d'engagement de CHF 124'200.-, approuvé le 9 mars 2016, pour l'élaboration d'un plan directeur et la révision de la réglementation fondamentale communale en matière de construction (PAL) : décision (C. Ferrier)
- *8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 160'000.- TTC pour le changement du chauffage du bâtiment de la Mairie, place du Marché 3 : décision (A. Kurth)
- *9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 170'000.- TTC pour le changement du chauffage du bâtiment place de la Liberté 11 : décision (A. Kurth)
- *10. Règlement sur les places de stationnement publiques – Révision partielle en vue de l'introduction des autorisations de stationnement numériques : arrêté du Conseil général (L. Longo)
- *11. Règlement sur la circulation en vieille ville centre – Révision partielle en vue de l'introduction des autorisations de stationnement numériques : arrêté du Conseil général (L. Longo)
- *12. Programme de législature du Conseil municipal 2025-2028 : information (L. Longo)
- *13. Position CM et décision CG sur le postulat FOR (C. Känel) « Favoriser une consommation locale en soutenant les commerces neuvevillois » (A. Kurth)
- *14. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (R. Gurtner) « Aggrandissement/restructuration des vestiaires de foot à St-Joux » (A. Kurth/A. Binggeli)
- *15. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (K. Aeschlimann-Blasser) « Demande d'une réévaluation du

système de subventionnement sport, loisirs et culture» (A. Binggeli)

*16. Rapport CM en réponse au postulat PLR (L. Burkhalter) «Eclairage public à La Neuveville» (A. Louis)

*17. Réponse à l'interpellation Les Vert-e-s (R. Mamie) «Consultation du plan vélo» (Conseil municipal)

18. Interventions parlementaires et développements

19. Questions simples et traitement

20. Communications

* = voir annexes

Les séances du Conseil Général sont publiques

Municipalité de La Neuveville

Communications du 19 septembre 2025

Fête du Vin 2025 – Remerciements

Le Conseil municipal tient à exprimer ses sincères remerciements et à adresser ses plus vives félicitations au comité de la Fête du Vin ainsi qu'aux diverses sociétés locales pour l'organisation de cette édition 2025. Grâce à l'engagement et au professionnalisme des bénévoles, cet événement s'est déroulé dans d'excellentes conditions, offrant à la population et aux visiteurs un moment de partage et de convivialité.

Cette mobilisation contribue à préserver nos traditions et à faire rayonner notre commune bien au-delà de ses frontières. Nos remerciements vont également à l'équipe de la voirie, qui a assuré avec efficacité la préparation, la logistique et le nettoyage de la localité avant, pendant et après la fête. Nous saluons l'engagement du personnel communal, dont le soutien a permis la réussite de cette belle célébration. Leur soutien et leur travail en coulisses sont indispensables au succès de cette belle célébration.

C'est grâce à l'effort collectif de toutes et tous que la Fête du Vin demeure un rendez-vous incontournable, largement apprécié par la population. Enfin, nous remercions chaleureusement les habitants de la vieille-ville pour leur compréhension. Certes, la Fête du Vin engendre aussi son lot de nuisances (parcage, bruit, etc.). Cela étant, nous savons que le comité de la Fête du Vin s'efforce de concilier au mieux ces moments festifs avec leurs préoccupations quotidiennes.

Nous sommes convaincus que ces instants de convivialité et de traditions partagées renforcent le lien social et l'identité de notre cité. Ils rappellent que la vitalité d'une commune repose sur l'engagement de sa population, la générosité de ses bénévoles et l'ouverture de ses habitants. A l'année prochaine pour une cuvée 2026 qui s'annonce déjà réjouissante.

Le Conseil Municipal



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera **fermée** aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, nous acceptons le paiement cash uniquement.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

27 septembre

L'administration communale

Avis de construction

Requérante: M^{me} Dominique Bessire, La Chaux 5, 2516 Lamboing

Auteur du projet: N. Marti SA, Rue de la Gare 3a, 2520 La Neuveville

Propriétaire foncier: M^{me} Dominique Bessire, Lamboing

Projet: Pose et raccordement d'une pompe à chaleur extérieure en remplacement d'un poêle à pellets, parcelle 2131, La Chaux 5, village de Lamboing

Zone: mixte A

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 septembre au 12 octobre 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 septembre 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante: M^{me} Evelyn Endress, Derrière Montet 6, 2517 Diesse

Auteur du projet: Megaplan Diesse Sàrl, Derrière Montet 20, 2517 Diesse

Propriétaire foncier: M^{me} Evelyn Endress, Diesse

Projet: Remise en état de la façade Nord avec de la chaux, parcelle N° 2244, Derrière Montet 6, village de Diesse

Zone: mixte A, bâtiment digne de protection, objet C

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 septembre au 12 octobre 2025. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 septembre 2025

Secrétariat communal

Un grand merci

- À toute la population pour votre présence nombreuse à Diesse et votre soutien enthousiaste
- Aux sociétés pour votre investissement
- Aux personnes qui ont généreusement mis à disposition leur place, leur carnotzet ou encore des places de parc,
- Aux employés communaux pour leur précieuse aide
- À tous les bénévoles dont l'engagement a été essentiel
- Et bien sûr, à la commune pour son soutien

Sans vous tous, cette fête n'aurait pas pu avoir lieu. Ce bel élan collectif a permis de rassembler le Plateau et les environs dans une ambiance Joyeuse et Conviviale.

Encore un GRAND MERCI à chacun, et rendez-vous l'année prochaine à Nods !

Le comité d'organisation de la Fête villageoise de Diesse

Votations et élections – Validité de vos votes

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la **carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur**.
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale

Passeport biométrique – Carte d'identité

L'hiver approchant et avec lui les vacances, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous au N° de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

Ramassage des crottes de chiens

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes, même en cas de neige, et de déposer impérativement les sachets dans une poubelle. En effet, nous constatons que de nombreux sacs et crottes sont simplement abandonnés sur place.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propres nos villages et leurs alentours.

L'administration communale

Rencontre des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Pour ce mois d'octobre, une rencontre jeux (cartes, etc...) ou introduction à la peinture intuitive, est prévue. Elle sera suivie d'un repas. La réunion aura lieu le :

Mercredi 1^{er} octobre 2025, à 15 heures
Au Cheval Blanc de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au vendredi 26 septembre 2025 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui fêtent leur anniversaire dans le courant du mois de septembre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Taille des haies, buissons et cultures agricoles pour la saison hivernale

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire plusieurs fois par année. Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 18 octobre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

Commune mixte de Plateau de Diesse

Élections communales du 12 octobre 2025

Législature 2026-2029 – 1^{er} tour

Pour le Conseil communal, cinq (5) candidats/candidates ayant déposé leur liste de candidature

dans le délai imparti, la population sera donc invitée à se prononcer aux urnes le 12 octobre 2025 sur le nom des quatre futurs membres du Conseil communal. Les candidats/tes sont les suivants/tes (par ordre alphabétique) :

GASCHEN Alison 12.08.1993

Prêles, Designer/Dessinatrice en architecture

JEANNERET-GROSJEAN Florence 03.05.1974

Diesse, Indépendante

PASQUIOU CACCIOPPOLI Anne, sortante, 04.04.1972, Diesse, Femme au foyer

RACINE Frédéric, sortant, 06.02.1974, Diesse, Facteur

WELSON Paméla, sortante, 06.05.1983, Diesse, Secrétaire

Pour la Commission de gestion, sept (7) candidats ayant déposé leur liste de candidature dans le délai imparti, la population sera également invitée à se prononcer aux urnes le 12 octobre 2025 sur le nom des cinq futurs membres de la Commission de gestion. Les candidats sont les suivants (par ordre alphabétique) :

BÉGUELIN Jean-Marc, 09.04.1958, Lamboing, Retraité

ERARD Marc-Antoine, 17.11.1954 Diesse, Non communiqué

GIAUQUE Anthony, 27.08.1998, Prêles, Informaticien de gestion

RACINE Cédric, 03.02.1971, Prêles, Economiste

STRAUTMANN André, 14.01.1953, Prêles, Retraité

WEPFER Valentin, 28.06.1966, Prêles, Conseiller en stratégie

ZUERCHER Gabriel, 14.10.1960, Prêles, Retraité

Lorsqu'un nombre insuffisant de candidats ou de candidates a obtenu la majorité absolue au premier tour, le Conseil communal ordonne un second tour, en général trois semaines après, soit le dimanche 2 novembre 2025. Est élu(e) le candidat ou la candidate qui obtient le plus grand nombre de voix (majorité relative). En cas d'égalité des voix, on procède à un tirage au sort.

Mairie

L'art. 40 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse dispose que « lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats ». Une seule candidate à la Mairie s'est présentée dans le délai imparti. Il s'agit de :

FAVRE ALVES Catherine, sortante 28.06.1967 Prêles Géographe

Le Conseil communal a proclamé l'élection tacite de M^{me} Catherine Favre Alves comme valable, dans sa séance du 1^{er} septembre 2025.

Présidence de l'assemblée communale

L'art. 40 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse dispose que « lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats ». Un seul candidat à la présidence de l'assemblée s'est présenté dans le délai imparti. Il s'agit de :

SPYCHIGER Igor, 11.02.1972, Prêles Infirmier en psychiatrie

Le Conseil communal a proclamé l'élection tacite de M. Igor Spychiger comme valable, dans sa séance du 1^{er} septembre 2025

Vice-présidence de l'assemblée communale

L'art. 40 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse dispose que « lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats ». Un seul candidat à la vice-présidence de l'assemblée s'est présenté dans le délai imparti. Il s'agit de :

BOURQUIN Jean-Claude, 27.03.1954, Diesse, Agriculteur

Le Conseil communal a proclamé l'élection tacite de M. Jean-Claude Bourquin comme valable, dans sa séance du 1^{er} septembre 2025.

Secrétariat de l'assemblée communale

L'art. 40 du Règlement concernant les votations et les élections aux urnes de la Commune mixte de Plateau de Diesse dispose que « lorsque le nombre de candidats ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil communal proclame élus tacitement tous les candidats ». Un seul candidat au secrétariat de l'assemblée s'est présenté dans le délai imparti. Il s'agit de :

JEANGUENIN Valérie, 10.07.1975, Prêles, Employée de commerce

Le Conseil communal a proclamé l'élection tacite de M^{me} Valérie Jeanguenin comme valable, dans sa séance du 1^{er} septembre 2025.

Prêles, le 5 septembre 2025

Conseil communal

Elections communales par l'assemblée communale du 16 décembre 2025

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués en assemblée communale ordinaire le mardi 16 décembre 2025 pour procéder, conformément à l'art. 19 du règlement d'organisation, à l'élection suivante :

Organe de vérification des comptes

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Conditions requises :

La vérification des comptes est assurée par un organe qualifié de droit privé. L'organe de vérification des comptes est élu pour quatre ans. Il est renouvelé tous les quatre ans par l'assemblée communale.

La loi et l'ordonnance sur les communes, ainsi que l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes énoncent les tâches de l'organe de vérification des comptes.

Protection des données :

L'organe de vérification des comptes est également l'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de l'article 33 de la loi sur la protection des données. Il doit présenter une fois par année son rapport à l'assemblée communale.

Candidatures :

Les organes de révision de droit privé intéressés et remplissant les conditions requises sont priés de s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 30 septembre 2025. Ils peuvent également dans, le même délai, faire parvenir leur offre de services.

Remarque :

L'organe de révision actuel a été sollicité pour un nouveau mandat de 4 ans.

Procédure électorale :

Le Président de l'assemblée communale communique les propositions du Conseil communal. Les personnes présentes jouissant du droit de vote peuvent faire d'autres propositions. La procédure électorale est décrite aux art. 48 et suivants du règlement d'organisation.

Prêles, le 15 août 2025

Le Conseil communal

Législature 2026 - 2029

Commissions et Syndicats - Recherche de membres et de délégués

Avec la nouvelle législature 2026-2029, le Conseil communal doit procéder à la nomination de membres et de délégués pour ses diverses commissions et ses représentations dans les syndicats de communes.

Nous sommes à la recherche de citoyennes et de citoyens prêts à donner un peu de leur temps pour participer à quelques rencontres durant l'année dans une des commissions ou un des syndicats mentionnés ci-après :

Commission permanente des finances
 Commission permanente de l'urbanisme
 Commission permanente des pâturages
 Commission permanente d'animation
 Commission permanente des aînés
 Commission non-permanente du parc éolien Mont-Sujet
 Syndicat de la Communauté Scolaire du Plateau de Diesse
 Syndicat du Collège du District
 Syndicat de la Communauté scolaire des Prés-de-Cortébert
 Syndicat des eaux du Plateau de Diesse SED
 Syndicat des chemins du Mont-Sujet
 Syndicat des Sapeurs-Pompiers du Plateau de Diesse SPP

Pour obtenir plus d'information par rapport à l'une de ces commissions ou de ces syndicats, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au 032 315 70 70.

Si vous portez intérêt à rejoindre une de ces structures, contactez-nous sans attendre par courriel à info@leplateaudediesse.ch ou par écrit à Administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles, jusqu'au 30 septembre 2025.

D'avance nous vous remercions de votre précieux engagement pour la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Prêles, le 22 août 2025

Le Conseil communal

Élections communales

Dimanche 12 octobre 2025

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 12 octobre au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

Attention:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Dominique Sunier

Administration: M^{me} Christine Grandjean

Bureau de vote

Dimanche 12 octobre 2025 de 09h45 à 12h00

Membres: M. Jean-René Löffel

M^{me} Floriane Membrez Dominé

Suppléante: M^{me} Nicole Messerli

Bureau de dépouillement

Dimanche 12 octobre 2025 à 9h30

Membres: M^{me} Fanny Lecomte

M. Olivier Maurer

M. Sébastien Lehmann

M^{me} Ghislaine Meier

Suppléants: M^{me} Valentina Messer

M. José Mettraux

M^{me} Monica Meyer

L'administration communale

Votations Fédérales & Cantonales

Dimanche 28 septembre 2025

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 28 septembre au bureau de vote de 10h à 12h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M. Frédéric Racine

Administration: M^{me} Mélanie Kiener

Bureau de vote

Dimanche 28 septembre 2025 de 9h45 à 12h

Membres: M^{me} Céline Lecomte

M. Philip Lehmann

Suppléant: M. Guillaume Mathez

Bureau de dépouillement

Dimanche 28 septembre 2025 à 9h30

Membres: M. Sébastien Liechti

M^{me} Isabelle Luther

M. Paul Maire

M. Matthias Marti

Suppléantes: M^{me} Debora Zürcher

M^{me} Valérie Martignier

M^{me} Simone Löffel

L'administration communale

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 20 septembre de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de CHF 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Commune Mixte de Plateau De Diesse

Aux ayants droit de vote en matière communale

Convocation

à l'Assemblée communale du jeudi 25 septembre 2025 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

1. Approbation des modifications au Règlement des cimetières

- Présentation des modifications au règlement
- Présentation de l'ordonnance tarifaire adossée au Règlement des cimetières, de la compétence du conseil communal
- Approbation des modifications au Règlement des cimetières

2. Approbation du Règlement du congélateur communal de Diesse

- Présentation des modifications au règlement
- Présentation de l'ordonnance tarifaire adossée au Règlement du congélateur communal de Diesse, de la compétence du conseil communal
- Approbation du Règlement du congélateur communal de Diesse

3. Approbation de la vente de l'immeuble des Hirondelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing, chemin des Hirondelles 1 (expertise du prix à CHF 610'000.00)

- Présentation du dossier
- Approbation de la vente de l'immeuble des Hirondelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing, chemin des Hirondelles 1
- Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente de l'immeuble des Hirondelles, parcelle 2017 du ban de Lamboing

4. Election de l'organe de vérification de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse pour la période 2025-2028 – Proposition: Fiduciaire GF Audit, Bienne

- Présentation de la candidature
- Election de l'organe de vérification des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

5. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice

- Promesse solennelle de M^{me} Debora Calame, collaboratrice à l'Administration des finances

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations:

Sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 22 août au 25 septembre 2025:

- Les modifications au règlement des cimetières
- Le règlement le congélateur communal de Diesse

Les autres documents se rapportant à cette assemblée sont déposés publiquement au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 22 août au 25 septembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608

Courtelay, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 22 août 2025

Mise au concours

Les dicastères de l'Urbanisme et des Services techniques de la **Commune Mixte De Plateau De Diesse** recherchent, pour assumer la gestion administrative de ces départements dès le 1^{er} juillet 2026 ou date à convenir et pour une durée indéterminée son / sa

Adjoint.e à l'administration des constructions (50-80%)

Champs d'activités

- Soutien à l'administrateur.trice des constructions
- Préparation et suivi des dossiers pour la commission de l'Urbanisme
- Tâches administratives diverses liées au domaine (construction, aménagement du territoire, gestion du parc immobilier, gestion des réseaux)
- Contacts avec les citoyens en matière de constructions
- Faire le lien avec les partenaires externes

Ce que nous vous offrons

- Un travail varié et offrant une grande autonomie et des perspectives d'avenir
- Possibilité de se former en continu (diplôme de cadre en administration communale)
- La possibilité d'œuvrer pour des projets concrets transversaux au service de la population
- Un environnement de travail agréable
- Flexibilité dans l'organisation personnelle

Ce que nous attendons de vous

- CFC d'employé.e de commerce ou diplôme jugé équivalent
- Expérience dans une administration publique serait un plus
- Disposé.e à suivre le module « Aménagement et constructions » du diplôme de cadre en administration communale
- Connaissances du logiciel eBau et des programmes informatiques usuels
- Autonomie dans l'exécution du travail et bonnes capacités de communication
- Intérêt marqué pour le droit de la construction et le droit administratif
- Aisance relationnelle et rédactionnelle. (l'allemand est un atout)
- Rigueur, organisation et polyvalence

Classe de traitement: 11 sur l'échelle communale **Entrée en fonction:** 1^{er} juillet 2026 ou date à convenir

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature, avec lettre de motivation, CV, copies de certificats et prétention de salaire,

jusqu'au 30 novembre 2025

adressée au responsable des ressources humaines, M. Daniel Hanser, La Chaîne 2, 2515 Prêles

De plus amples renseignements peuvent être obtenus au 032 315 70 70

Plateau de Diesse c'est...

- Une commune à taille humaine de 2152 habitants et une trentaine de collaborateurs
- Proche des grands centres urbains de Bienne et Neuchâtel
- Des infrastructures modernes et un environnement bureautique efficient
- Des conditions sociales avantageuses

Mise au concours

Les dicastères de l'Urbanisme et des Services techniques de la **COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE** recherchent, pour assumer la gestion administrative de ces départements dès le 1^{er} juillet 2026 ou date à convenir et pour une durée indéterminée son

Administrateur.trice des constructions (80-100%)

Champs d'activités

- Gérer les procédures d'aménagement du territoire et permis de construire (examens formel et matériel, eBau, ePlan, RegBL)
- Préparation du budget annuel pour les besoins du service
- Gestion du parc immobilier communal
- Gestion des projets et avant-projets selon norme SIA 103
- Gestion des réseaux (routes, électricité, eaux)
- Gestion du service des déchets

Ce que nous vous offrons

- Un poste passionnant qui offre des perspectives d'avenir
- Des responsabilités au sein d'une équipe dynamique et motivée à même de relever les défis du futur
- Possibilité de se former en continu et un accent particulier mis sur le développement personnel
- La possibilité d'œuvrer pour des projets concrets transversaux au service de la population
- Flexibilité dans l'organisation personnelle

Ce que nous attendons de vous

- Formation achevée en aménagement du territoire, urbanisme, architecture ou génie civil (ingénieur)
- Diplôme de cadre en administration communale, ou disposé à suivre la formation (un plus)
- Expérience dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la police des constructions
- Autonomie dans la gestion des problèmes, excellente coordination technique et bonnes capacités de communication
- Intérêt marqué pour le droit de la construction et le droit administratif
- Aisance relationnelle et rédactionnelle (l'allemand est un atout)
- Rigueur et polyvalence
- Esprit de synthèse, autonomie
- Stratégie et vision à long terme du développement des infrastructures communales

Classe de traitement: 18 sur l'échelle communale **Entrée en fonction:** 1^{er} juillet 2026 ou date à convenir

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature, avec lettre de motivation, CV, copies de certificats et prétention de salaire,

jusqu'au 30 novembre 2025

adressée au responsable des ressources humaines, M. Daniel Hanser, La Chaîne 2, 2515 Prêles

De plus amples renseignements peuvent être obtenus au 032 315 70 70

Plateau de Diesse c'est...

- Une commune à taille humaine de 2152 habitants et une trentaine de collaborateurs
- Proche des grands centres urbains de Bienne et Neuchâtel
- Des infrastructures modernes et un environnement bureautique efficient
- Des conditions sociales avantageuses



Nods

Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Fête villageoise 2026

Envie de faire partie de l'aventure en 2026?

Une séance d'information est organisée le :

jeudi 2 octobre 2025 à 20h
au battoir de Nods

Toutes les personnes intéressées à faire partie du comité, à tenir un stand ou autre sont les bienvenues à la séance d'information.

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 20 septembre de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de CHF 5.-/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Commune Mixte de Nods

Suite à un départ à la retraite et à une réorganisation, la commune mixte de Nods met au concours la place de

Collaborateur(trice) administratif(ve)
Avec un taux d'occupation de 50 - 100 %

Pour une entrée en fonction de suite ou à convenir

Activités:

- Traitement et suivi des demandes de permis de construire
- Participation aux séances de la Commission d'urbanisme
- Gestion des dossiers de Police des Constructions
- Assurer le suivi de la gestion du Registre fédéral des Bâtiments et logements (RegBL)
- Contrôle des habitants
- Mise à jour et suivi du registre de l'impôt
- Tâches administratives diverses
- Le cahier des charges complet peut être consulté sur le site de la commune www.nods.ch

Profil recherché:

- CFC d'employé(e) de commerce ou titre jugé équivalent
- Expérience dans le domaine des constructions
- Expérience dans le domaine de l'Administration publique

- Être autonome et avoir le sens des responsabilités
- Avoir de la facilité dans les contacts
- Connaissances des applications MS Office, Ebau, Innosolcity
- Bonnes connaissances de l'allemand

Traitement: selon échelle des traitements du personnel communal.

Nous offrons une activité autonome et variée ainsi qu'une place de travail stable au sein d'une collectivité publique à dimension humaine qui œuvre en faveur des citoyens.

Les dossiers de candidature sont à adresser avec mention « postulation » à l'adresse électronique commune@nods.ch

jusqu'au 3 octobre 2025

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de l'Administration communale au N° de tél. 032 751 24 29 ou commune@nods.ch.

Fermeture de l'administration communale

Pour cause de manque de personnel, l'administration sera exceptionnellement fermée du

12 au 29 septembre 2025 compris

Durant cette période et uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez écrire un courriel à commune@nods.ch

Les dossiers mis en dépôt public peuvent être consultés uniquement sur rendez-vous en envoyant un courriel à l'adresse commune@nods.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension.
Administration Communale

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira ses portes, en collaboration avec la vapko

Tous les lundis du 25 août au 27 octobre 2025 de 18h à 19h

SAUF LE LUNDI 6 OCTOBRE 2025

A l'Office du tourisme
Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville
Gratuit et sans rendez-vous

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous référer au site de la Vapko (association suisse des organes officiels de contrôle des champignons) sur www.vapko.ch ou auprès de M^{me} Gaëlle Monnat au 079 546 55 73.

Appartement à louer Cheval-Blanc Nods

3 pièces Nord-Est 1'000.- + charges 280.-

Cuisine agencée neuve, lave-linge et sèche-linge, Libre de suite

Pour informations et visite: 032 751 24 29

Nullité du vote par correspondance

Nous vous rappelons que le vote par correspondance est nul si le bulletin n'est pas placé dans l'enveloppe-réponse officielle fermée. Le bulletin doit être placé dans la « petite enveloppe » qui elle-même doit ensuite être introduite, avec la carte de légitimation signée, dans l'enveloppe-réponse officielle (grande enveloppe à fenêtre).

Pour les personnes qui déposent uniquement la « petite enveloppe » réservée au bulletin, le vote par correspondance sera nul!

Le vote est également nul si la carte de légitimation n'est pas signée.

Administration communale

**Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch**

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Interruption funiculaire Ligerz-Prêles

Du lundi 6 octobre au
vendredi 12 décembre 2025

Le funiculaire entre Ligerz et Prêles sera hors service. Cette interruption est due des travaux de révision, le renouvellement des équipements techniques et la modernisation de la station de montagne.

- Les voyageurs entre Ligerz et Prêles utilisent les lignes CarPostal 134/135 via Twann.
- Les voyageurs entre Ligerz, gare; Ligerz, Schernelz et Ligerz, Festi utilisent le bus de remplacement qui circule à certaines heures.
- Ligerz Pilgerweg n'est pas desservi.

Veuillez vérifier les horaires en ligne avant chaque voyage.

Les vélos ne peuvent pas être transportés dans les bus de remplacement. Les voyageurs et voyageuses à mobilité réduite sont priés de s'annoncer la veille au +41 58 329 93 02. La réservation est obligatoire pour les groupes.

Merci de votre compréhension.

Aare Seeland mobil AG

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 21 septembre

10h30, home Mon Repos, célébration œcuménique pour le Jeûne fédéral

Mercredi 24 septembre

10h, salle Schwander, groupe de prière
14h30, maison de paroisse, chant

Jedi 25 septembre

8h10, devant la poste de La Neuveville, excursion pour les aînés à Mariastein et chez Camille Bloch. Inscription demandée jusqu'au 19.09.25 au 032 329 56 01

Dimanche 28 septembre

10h, Blanche-Eglise, culte célébré par l'animateur de paroisse Christian Borle

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 21. September

10.15 Uhr, Kirche Twann: Bettags-Gottesdienst mit Pfr. Peter von Salis und Miriam Vaucher (Musik).

Pikettdienst

19. bis 21. September: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)
22. bis 26. September: Pfr. Heiner Schubert (032 315 11 09)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 21 septembre 2025, 10.00, Célébration œcuménique, Mon Repos, La Neuveville

Dimanche 28 septembre 2025, 10.00, Messe

du Temps Communautaire, suivie d'un apéro dînatoire avec animation pour les enfants

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 21 septembre

Culte à Diesse, 10h, Jeûne Fédéral, le gâteau aux pruneaux sera offert à la sortie du culte (Service de voiture (voir ci-dessous)).

Café-Contact

Prochaine rencontre Café-Contact, vendredi 26 septembre de 14h à 16h30, Maison de paroisse de Diesse. Prochaine rencontre, vendredi 10 octobre.

Dimanche 28 septembre

Culte commun Nods-Diesse à Nods, 10h, Marianne Chappuis et Stéphane Rouèche se réjouissent de vous accueillir.

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

www.parefdiesse.ch

PAROISSE DE NODS

Dimanche 21 septembre

10h, célébration œcuménique à La Neuveville.

Mardi 23 septembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58,
079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet
(032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Unité pastorale catholique Bienne - La Neuveville

Dimanche
TEMPS COMMUNAUTAIRE
28.09.25

Eglise Notre Dame de l'Assomption à La Neuveville, Rue des Mornets 15

10h30 - CÉLÉBRATION CATHOLIQUE
Suivie d'un apéritif dînatoire
Animations prévues pour les enfants

Besoin d'un moyen de transport depuis Bienne ?
Toute personne intéressée est priée de contacter le secrétariat de Ste-Marie pour l'organisation du déplacement.

Pour plus d'informations veuillez contacter le secrétariat de la cure Ste-Marie au 032 329 56 01 ou par mail à communaute.francoophone@kathbielienne.ch